

## Synthèse des recommandations du comité d'experts du RESPE sur la vaccination des chevaux dans le cadre de la crise du COVID-19

Dans la situation actuelle de confinement, en l'absence de mouvements et de rassemblements de chevaux dans les semaines à venir, le risque de propagation et de transmission de maladies infectieuses est réduit.

Au vu des consensus scientifiques et de la littérature la plus récente concernant les valences essentielles pour les propriétaires de chevaux, **l'avis du comité d'experts est le suivant :**

		Grippe équine	Rhinopneumonie	Tétanos
<b>Animaux Adultes vaccinés très régulièrement (tous les 6 mois)</b>		Attendre pour revacciner		Le report du rappel de 4 à 8 semaines est acceptable
<b>Animaux adultes vaccinés régulièrement (tous les ans)</b>	Chevaux de loisir et de sport non impliqués dans des compétitions	Attendre pour revacciner*		
	Chevaux de course et de sport qui devront être à jour lors de la reprise	Effectuer le rappel		
<b>Jeunes chevaux non vaccinés à ce jour</b>	Chevaux de loisir ou de sport	Attendre pour vacciner*		Vacciner si risque élevé considéré
	Chevaux de course (trot et galop)	Effectuer les injections de primo-vaccination		
<b>Juments</b>	Gestantes	Maintenir les protocoles en vigueur		Report possible avec SAT au poulain
	A la reproduction			

La décision finale de réaliser la vaccination ou non appartient au vétérinaire qui devra établir la balance bénéfices/risques de cet acte. S'il doit y avoir acte vétérinaire, il est alors impératif de respecter les gestes barrières destinés à lutter contre la propagation du COVID-19 et les mesures de précaution qui en découlent lors de l'intervention du vétérinaire, à savoir :

- le nombre de personnes autour du cheval doit être réduit au strict minimum : le vétérinaire et une personne qui accompagne et tient l'animal lors de la vaccination ;
- les personnes intervenant doivent être équipées de gants et de masque (dans la mesure du possible) ;
- une distance de minimum 1,5 mètre doit être respectée entre le vétérinaire et la personne tenant le cheval. Ainsi, afin de limiter le contact avec le vétérinaire, la personne pourra se tenir à droite du cheval et le vétérinaire à gauche.

\* Concernant la vaccination grippe et rhinopneumonie, un report du rappel à plus d'un an nécessitera de reprendre une primo-vaccination complète avant la sortie du lieu de détention lors de la reprise des activités.

*Pour toute information complémentaire, se référer à la note technique complète du RESPE sur les risques associés à un décalage de la date de vaccination chez le cheval*